

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal spécial (4DR1035)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Préalable au master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

Camille Montavon, Chargée d'enseignement

Contenu

Le cours de droit pénal spécial s'inscrit dans le prolongement du cours de droit pénal général. Il propose une introduction systématique à la partie spéciale du droit pénal matériel contenue dans les dispositions du livre deuxième du Code pénal suisse (art. 111-132) définissant les infractions. L'objectif est l'analyse approfondie d'infractions choisies parmi celles contre la vie et l'intégrité corporelle (titre 1), le patrimoine (titre 2), l'honneur et le domaine secret ou privé (titre 3), la liberté (titre 4), l'intégrité sexuelle (titre 5) et la paix publique (titre 12). Cette étude est complétée par la présentation de dispositions de droit pénal accessoire. Des exercices sont proposés en vue d'illustrer la matière et de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises.

Tant la partie théorique que les cas pratiques doivent permettre aux étudiant·e·s d'identifier et d'interpréter les éléments constitutifs des infractions, ainsi que de comprendre l'articulation entre ces dernières, dans le cadre d'un raisonnement pénal complet (typicité, illicéité, culpabilité, conditions de la poursuite, fixation de la peine, concours en cas de pluralité d'infractions).

Forme de l'évaluation

L'évaluation consiste en un examen oral de 15 minutes, précédé d'un même temps de préparation. L'examen porte sur un cas pratique et/ou une question théorique. L'étudiant·e doit se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Les notes et les supports de cours (notamment présentations PowerPoint et schémas), les manuels de droit et les objets connectés sont interdits.

Documentation

Les présentations PowerPoint du cours, des arrêts du Tribunal fédéral (lecture obligatoire), ainsi que des articles de doctrine (lecture facultative) sont rassemblés sur l'espace Moodle dédié. Les ouvrages de référence sont (supports facultatifs) : Michel Dupuis et al. (dir.), Petit commentaire CP, 2e éd., Bâle 2017 ; Bernard Corboz, Les infractions en droit suisse, vol. I et II, 3e éd., Berne 2010. Lesdits ouvrages ne sont toutefois pas entièrement à jour au vu des différentes modifications législatives survenues depuis leur édition ; dès lors, la matière enseignée en cours doit demeurer la référence principale pour les étudiant·e·s.

Forme de l'enseignement

Cours théorique ex cathedra complété par des exercices interactifs (not. résolution de cas pratiques).

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant·e doit être capable de :

- Concevoir l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale
- Distinguer les éléments constitutifs objectifs, subjectifs et les conditions de punissabilité des infractions.
- Analyser de manière approfondie les éléments constitutifs des infractions
- Intégrer les différentes phases de l'analyse d'une situation concrète (typicité, illicéité, culpabilité, conditions de la poursuite, fixation de la peine, concours en cas de pluralité d'infractions)
- Développer un esprit critique pour évaluer les avantages et limites de certains choix de politique pénale

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances théoriques à des situations concrètes.
- Questionner et comprendre des choix de politique pénale en matière de définition des infractions.

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal spécial (4DR1035)